

*L'an deux mille dix-sept, le lundi quatre septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-huit août deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.*

Étaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, LUCAS R, RAOULT S, LE MOINE N, LE COQ Ph.

Absents : HELLIO M, LEHERISSE N, LE COQ O.

Pouvoirs : HELLIO M à REPERANT E, LE COQ O à PIERRE Ph, LEHERISSE N à OGER I.

Secrétaire de séance : LE CARRE H.

---

## Ordre du jour

### **I Travaux**

- 1-1 Aménagement d'un espace de loisirs : choix des fournisseurs de jeux, city stade et travaux d'enrobé
- 1-2 Ancienne école : esquisse des futurs logements
- 1-3 Curage des boues de la lagune : étude préalable complémentaire
- 1-4 Etudes d'incidences de la lagune : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

### **II Finance**

- 2-1 Budget activités photovoltaïques : décision modificative n°1
- 2-2 Budget général : décision modificative n°1
- 2-3 CLECT : évolution des attributions de compensation liée à la fiscalité, au financement du Syndicat de Lorge et au transfert de St Briec Factory

### **III Services périscolaires**

- 3-1 TAP 2017-2018 : convention de prestations d'animation avec l'USEP
- 3-2 Convention de prestations d'animation « jeux d'échecs »

### **IV Administration générale**

- 4-1 Lotissement privé « Les jardins du Gouët » : dénomination des rues
- 4-2 Lotissement le verger : acquisition d'une partie d'une parcelle privée aménagée en espaces verts

### **V Personnel**

- 5-1 Suppression de trois postes au tableau des effectifs

### **VI Questions diverses**

## **I Travaux**

### **1-1 Aménagement d'un espace de loisirs : choix des fournisseurs de jeux, city stade et travaux d'enrobé (Délibération n°2017054)**

Par délibération du 19 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un espace de loisirs à proximité de la salle de sports.

Plusieurs consultations auprès d'entreprises de travaux publics, de jeux extérieurs et city stade ont été lancées.

La commission travaux réunie le 24 août 2017 a analysé les offres reçues.

Il est proposé de retenir l'entreprise :

- SPTP (Ploufragan) pour les travaux d'enrobé pour un montant de 9 242€ HT,
- Synchronicity (Guidel) pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs (cabane avec mur escalade, jeu sur ressort, toboggan et maisonnette (en stock)) pour un montant de 13 735€ HT,
- Synchronicity (Guidel) pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports pour un montant de 29 728,36€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de retenir les entreprises citées ci-dessus pour les montants indiqués,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés.

### **1-2 Ancienne école : esquisse des futurs logements (Délibération n° 2017055)**

Par délibération du 22 mai 2017, le conseil municipal a retenu le cabinet de maîtrise d'œuvre Jean-Yves Philippe pour la réhabilitation d'une partie de l'ancienne école en deux logements.

La commission travaux réunie le 24 août 2017 a analysé les esquisses de l'architecte et sollicité quelques modifications de plans.

Après modification, il est proposé de valider l'avant-projet sommaire composé :

- D'un logement type T4 de 106,60 m<sup>2</sup> avec une salle de bain (étage) et une salle d'eau (RDC), une cuisine aménagée, un garage et une remise (dans le préau),
- D'un logement type T3 de 56,10 m<sup>2</sup> avec une salle d'eau, une cuisine aménagée, un garage (dans le préau).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** l'avant-projet sommaire comprenant deux logements type T4 et T3.

### **1-3 Curage des boues de la lagune : étude préalable complémentaire (Délibération n° 2017056)**

Le bureau d'études Aquasol a été missionné par la commune afin de réaliser une étude préalable à l'épandage des boues de la lagune de La Croix.

La réunion de lancement s'est déroulée le 4 décembre 2014.

En raison des recherches de surface infructueuses, et au regard de l'étude économique comparative et du coût élevé pour une commune comme Plaine-Haute, la commune a souhaité mettre un terme au contrat de l'étude préalable à l'épandage des boues en début d'année 2017.

Après discussion avec les services de l'eau et de l'assainissement de SBAA, une solution de déversement des boues dans la station d'épuration du Légué est envisageable.

Pour ce faire, une étude complémentaire a été sollicitée auprès d'Aquasol pour constituer notamment un dossier de demande de dérogation au mélange des boues.

L'offre d'Aquasol s'élève à 2 360€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre d'Aquasol (Cesson –Sévigné) pour 2 360€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

### **1-4 Etudes d'incidences de la lagune : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Délibération n° 2017057)**

Dans le cadre de la révision générale du PLU, il est nécessaire de réaliser des études d'incidences sur la capacité des stations d'épuration de la commune.

La commune étant adhérente à l'ADAC 22, elle a sollicité cette dernière pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'ADAC 22 propose une mission qui comprendrait :

- La synthèse des documents, la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le bureau d'études, le montage du dossier pour les demandes de subvention,
- La consultation et le suivi des études réalisées par le bureau d'études.

Cette mission s'élèverait à 3 200€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** la prestation de l'ADAC 22 pour 3 200€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis.

## II Finance

### 2-1 Budget activités photovoltaïques : décision modificative n°1 (Délibération n° 2017058)

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 300€ afin d'honorer la facture de maintenance des onduleurs sur les deux sites.

FONCTIONNEMENT								
Dépenses			BP 2017	DM N°1	Recettes			
							BP 2017	DM N°1
011	Charges à caractère général		2 000		70	Vente de produits fabriqués	20 800	
6152	Entretien et réparation sur biens immobiliers		1 000		70118	Produits de l'activité	20 800	
6156	Maintenance		200	300				
6161	Assurances		800					
65	Autres charges de gestion courante				75	Autres produits de gestion courante		
					758	Produits divers de gestion courante		
66	Charges financières		1 320					
66111	Intérêts des emprunts		1 500					
66112	Intérêts courus non échus		-180					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec		11 980		042	Opération d'ordre entre sections		
6811	Dotations aux amortissements		11 980		777	Quote part des subv investis virée au résultat		
023	Virement à la section d'investissement		5 500	-300	002	Excédent antérieur reporté		
	<b>TOTAL</b>		<b>20 800</b>	<b>0</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 800</b>	<b>0</b>
INVESTISSEMENT								
Dépenses			BP 2017	DM N°1	Recettes			
							BP 2017	DM N°1
001	Déficit antérieur reporté				001	Excédent reporté	160	
16	Emprunts et dettes assimilées		15 500		10	Apports dotations et réserves	5 610	
21	Immobilisations corporelles				13	Subventions d'investissement		
2313	Immobilisations en cours		7 750	-300	16	Emprunts et dettes assimilées		
040	Opérations d'ordre entre sections				21	Immobilisations corporelles		
020	Dépenses imprévues				040	Opérations d'ordre entre sections	11 980	
040	Opérations d'ordre entre sections				28138	Amortissements autres constructions	10 110	
					28151	Amortissements installations complexes	1 870	
					021	Virement de la section d'exploitation	5 500	-300
	<b>TOTAL</b>		<b>23 250</b>	<b>-300</b>		<b>TOTAL</b>	<b>23 250</b>	<b>-300</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget activités photovoltaïques.

### 2-2 Budget général : décision modificative n°1 (Délibération n° 2017059)

Il convient d'ajuster les crédits notamment en recettes de fonctionnement suite à la notification, après le vote du budget, des recettes fiscales, de plusieurs dotations (DGF, DSR, DNP, FPIC...), à l'évolution de la dotation d'attribution de compensation, etc...

Il convient également d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes pour comptabiliser les travaux d'aménagement de points de collecte de déchets remboursés par SBAA via une convention de participation signée le 26 avril 2017 pour 4 200€.

Les études PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) ayant été suivies de travaux (aménagement sécuritaires en agglomération), il convient de transférer le montant des frais (3 950€) du compte 2031 au compte 2315 par une opération dite patrimoniale au chapitre 041.

## Section de fonctionnement

### Dépenses

Chapitre 011

C/ 615231 + 4 200€

Chapitre 023 + 184 670€

### Recettes

Chapitre 73

C/ 73111 Contributions directes + 39 650€

C/ 73211 Attribution de compensation - 16 570€

C/ 73223 FPIC + 36 910€

C/ 7381 Taxe additionnelle droits mutation + 28 300€

Sous total + 88 290€

Chapitre 74

C/ 7411 Dotation forfaitaire + 10 670€

C/ 74121 Dotation solidarité rurale + 95 140€

C/ 74127 Dotation nationale de péréquation - 2 430€

C/74712 Participation Etat emploi d'avenir- 7 000€

C/ 7477 Participation budget communautaire + 4 200€

Sous total +100 580€

Fonctionnement								
Dépenses			BP 17	DM N°1	Recettes			
011	Charges à caractère général		254 840	4 200	70	Produit services et domaine	102 400	
012	Charges de personnel		410 700		73	Impôts et taxes	712 200	88 290
65	Autres charges de gestion courante		153 670		74	Dotations, subventions, participations	321 795	100 580
014	Atténuation de produits		6 320		75	Autres produits de gestion courante	179 590	
66	Charges financières		46 000		76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles		400		77	Produits exceptionnels	13 000	
022	Dépenses imprévues		1 000		013	Atténuation de charges	7 500	
023	Virement à la section d'investissement		463 005	184 670	042	Op d'ordre de transfert entre sections	5 000	
042	Op d'ordre de transfert entre section		5 550		002	Excédent antérieur reporté		
<b>TOTAL</b>			<b>1 341 485</b>	<b>188 870</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 341 485</b>	<b>188 870</b>

  

Investissement								
Dépenses			BP 17	DM N°1	Recettes			
001	Déficit antérieur reporté				001	Excédent antérieur reporté	554 198	
21	Opérations d'investissement		1 422 423	184 670	10	Dotations/Réserves/FCTVA/TA	546 070	
23	Autres immobilisations financières				13	Subventions d'investissement		
27	Autres immobilisations financières				16	Emprunts et dettes assimilées		
16	Emprunts et dettes assimilées		120 000		21	Cessions d'immobilisations en cours		
20	Immobilisations incorporelles		14 005		23	Immobilisations en cours		
204	Subventions équipements versées		7 395		040	Op d'ordre de transfert entre section	5 550	
040	Op d'ordre de transfert entre section		5 000		041	op d'ordre de transfert à l'int de la section		3 950
041	Opérations patrimoniales			3 950	021	Virement de la section de fonctionnement	463 005	184 670
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions		
<b>TOTAL</b>			<b>1 568 823</b>	<b>188 620</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 568 823</b>	<b>188 620</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général.

**2-3 CLECT : évolution des attributions de compensation liée à la fiscalité, au financement du Syndicat de Lorge et au transfert de St Briec Factory (Délibération n° 2017060)**

Conformément au Code général des impôts, Saint Briec Armor Agglomération a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les dotations en attributions de compensation (DAC), égales à leur niveau antérieur à la fusion pour chaque commune.

Le Pacte de confiance et de gouvernance, voté par les quatre EPCI préexistants en décembre 2016 et par Saint Briec Armor Agglomération en mars 2017, a invité les communes du territoire à moduler leurs taux de fiscalité, afin de maintenir un taux consolidé identique pour les communes du territoire.

Saint Briec Armor Agglomération s'engage à neutraliser la baisse ou la hausse de produit fiscal pour chaque commune, résultant de cette modulation fiscale. Les DAC sont donc révisées à due concurrence.

Plusieurs autres principes actés par le Pacte de confiance et de gouvernance sont pris en compte dans la révision de DAC proposée par la CLECT dans les rapports joints en annexe.

Ainsi, la révision des DAC des communes proposée par la présente délibération prend en compte :

- le mécanisme de neutralisation des taux des impôts ménages (TH, THLV, TFB, TFNB),
- le transfert de la part départementale de taxe d'habitation à l'Agglomération,
- l'intégration du montant de la dotation de compensation des communes de l'ex Communauté Sud Goëlo dans la DAC des communes concernées,
- le mécanisme de neutralisation fiscale pour les communes nouvelles,
- le financement du Syndicat de Lorge,
- le transfert de St Briec Factory.

Cette révision dérogatoire libre est autorisée par le Code général des impôts, à condition de réunir :

- la majorité des deux tiers du Conseil d'Agglomération,
- et l'accord du Conseil municipal (majorité simple) de chaque commune dont la DAC est modifiée.

Le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à chaque conseil municipal qui doit se prononcer sur son approbation.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les rapports datés du 01/06/2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexe,

**APPROUVE** l'évolution des attributions de compensations proposée par les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

### III Services périscolaires

#### 3-1 **TAP 2017-2018 : convention de prestations d'animation avec l'USEP** (Délibération n° 2017061)

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP), la commune souhaite faire appel à l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) afin de proposer aux enfants une animation d'initiation au base ball (et autres activités sportives) le mardi durant l'année scolaire 2017-2018.

La prestation sera facturée 40€ TTC / heure. Ce prix s'entend avec les frais de déplacement et le matériel inclus (soit un coût total de 2 100€ pour 35 séances).

Il convient de définir les modalités de la prestation d'animation au travers d'une convention.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec l'USEP 22.

#### 3-2 **Convention de prestations d'animation « jeux d'échecs »** (Délibération n° 2017062)

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP), la commune souhaite faire appel à l'association Club hillionnais d'échecs afin de proposer aux enfants une animation d'initiation aux échecs le jeudi durant l'année scolaire 2017-2018.

La prestation sera facturée 30€ / heure + 0,40€ / km. Ce prix s'entend avec le matériel inclus.

Il convient de définir les modalités de la prestation d'animation au travers d'une convention.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec le club hillionnais d'échecs.

### IV Administration générale

#### 4-1 **Nouveaux lotissements privés : dénomination des rues** (Délibération n° 2017063)

La commercialisation des lots du lotissement privé « Les jardins du Gouët » est en cours. Plusieurs demandes de permis de construire ont été déposées cet été (5 / 19 lots).

Le service instructeur et les concessionnaires des réseaux sollicitent la commune pour adresser la rue de ce lotissement.

Il convient également d'adresser le futur lotissement privé de Pierre-Yves Hellio situé route de la Porte Champagne dont le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**NOMME** la rue du lotissement « Les jardins du Gouët » : Hameau des Croix et numérote la rue comme dans le plan annexé,

**NOMME** la rue du lotissement privé de Pierre Yves-Hellio : Hameau du Tertre et numérote la rue comme dans le plan annexé.

**4-2 Lotissement le verger : acquisition d'une partie d'une parcelle privée aménagée en espaces verts (Délibération n° 2017064)**

Au cours des travaux de viabilisation de 2<sup>nd</sup>e phase, une partie de la parcelle privée appartenant à Mr Guillaume et Mme Nitzki a été aménagée en espaces verts par erreur.

Il convient de régulariser administrativement cette erreur en faisant l'acquisition de cette surface de 19 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle d'une surface de 19 m<sup>2</sup> (en cours de numérotation au cadastre) suivant le plan de division annexé,

**FIXE** le prix d'achat à 57€ / m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte notarié.

## **V Personnel**

**5-1 Suppression de trois postes au tableau des effectifs (Délibération n° 2017065)**

Par délibération du 19 avril 2017, le conseil municipal validait l'avancement de grade à trois agents.

Ces agents ont été promus au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Leurs anciens grades sont donc devenus vacants depuis cette date à savoir :

- Adjoint administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe DHS : 30h
- Adjoint technique principal 2<sup>nd</sup>e classe DHS : 35h
- Adjoint technique DHS : 28h

Il convient alors de les supprimer du tableau des effectifs.

Pour rappel, il n'est plus nécessaire de saisir le Comité Technique pour obtenir son avis dès lors que « la suppression d'un poste est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire ».

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,



**APPROUVE** la suppression des trois postes indiqués ci-dessus,

**MODIFIE** le tableau des effectifs annexé en conséquence.

**Liste des délibérations du conseil municipal du 4 septembre 2017**

<b><i>N° d'ordre</i></b>	<b><i>Intitulé délibération</i></b>
2017054	Aménagement d'un espace de loisirs : choix des fournisseurs de jeux, city stade et travaux d'enrobé
2017055	Ancienne école : esquisse des futurs logements
2017056	Curage des boues de la lagune : étude préalable complémentaire
2017057	Etudes d'incidences de la lagune : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
2017058	Budget activités photovoltaïques : décision modificative n°1
2017059	Budget général : décision modificative n°1
2017060	CLECT : évolution des attributions de compensation liée à la fiscalité, au financement du Syndicat de Lorge et au transfert de St Briec Factory
2017061	TAP 2017-2018 : convention de prestations d'animation avec l'USEP
2017062	Convention de prestations d'animation « jeux d'échecs »
2017063	Nouveaux lotissements privés : dénomination des rues
2017064	Lotissement le verger : acquisition d'une partie d'une parcelle privée aménagée en espaces verts
2017065	Suppression de trois postes au tableau des effectifs